



POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 26/11/2012

Date de révision: 02/03/2015

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : POWERTEX BISTER
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisations par des consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Colorant/pigment
Fonction ou catégorie d'utilisation : Colouring agents

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Powertex International
Strombeeksesteenweg 205
1800 KONINGSLO-VILVOORDE - BELGIË
T +3223106090 - F +3223106699

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Anti-Poison Belgique Tel.: 00 32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Afficher les informations CLP + la classification DPD dans la section 2.1

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|----------|---------------------------|--------|--|
| Acticide | | < 0,09 | C; R34 R43 R52/53 |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------|---------------------------|--------|---|
| Acticide | | < 0,09 | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. |
| Premiers soins après inhalation | : Sans objet. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever les vêtements avant le rinçage. Se laver à l'eau et au savon. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer immédiatement et abondamment d'eau pendant 15 min. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion | : (En cas d'ingestion, rincer la bouche, le nez et la gorge avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)). Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--|-----------------------------------|
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Irritant dans des cas extrêmes. |
| Symptômes/lésions après contact oculaire | : Irritant dans des cas extrêmes. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : Nausées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Tous les agents d'extinction sont autorisés. |
|--------------------------------|--|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------------|--|
| Danger d'incendie | : Le produit lui-même ne brûle pas. À l'état sec: combustible. |
| Danger d'explosion | : Aucun danger d'explosion direct. |
| Reactivité en cas d'incendie | : Formation de CO et de CO2 en cas de combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection. |
| Autres informations | : Le produit lui-même ne brûle pas. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---------------|
| Mesures générales | : Sans objet. |
|-------------------|---------------|

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8. |
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite. Aérer la zone. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention | : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. |
| Procédés de nettoyage | : Rincer les restes avec beaucoup d'eau. |

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Observer l'hygiène usuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Température de manipulation | : 5 - 35 °C |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|-------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit sec. |
| Température de stockage | : 5 - 40 °C |
| Lieu de stockage | : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Protéger contre le gel. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pigment.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------------------|--|
| Équipement de protection individuelle | : Gants. |
| Protection des mains | : Porter des gants en caoutchouc ou gants en PVC |
| Protection de la peau et du corps | : vêtements de travail ordinaires |



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : brun. |
| pH | : 3,5 - 4,5 |
| Point d'ébullition | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Sans objet |
| Masse volumique | : 1 kg/lit |
| Solubilité | : Eau: complètement soluble |
| Propriétés explosives | : Sans objet. |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pour éviter acides forts et des substances qui reagissent avec de l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 3,5 - 4,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 3,5 - 4,5 |

POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|---|--------------|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|---|
| Ecologie - général | : Empêcher la pollution du sol et de l'eau. |
| Ecologie - eau | : Miscible avec l'eau. |

| Acticide | |
|-------------------------------------|---|
| CL50 poisson 1 | 10 - 100 mg/l Oncorhynchus mykiss |
| CL50 autres organismes aquatiques 1 | 1 - 10 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata |
| CE50 Daphnie 1 | 10 - 100 mg/l Daphnia magna |

12.2. Persistance et dégradabilité

| POWERTEX BISTER | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

| Acticide | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| POWERTEX BISTER | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

| Acticide | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Log Kow | -0,71 - 0,75 CIT/MIT |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucun bioaccumulation significatif. |

12.4. Mobilité dans le sol

| POWERTEX BISTER | |
|-----------------|---|
| Ecologie - sol | Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| POWERTEX BISTER | |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII | |

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---------------------------------|--|
| Législation régionale (déchets) | : Eliminer en centre de traitement agréé. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
|---------------------------------|--|

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |

POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

Étiquettes de danger (IMDG) : Non applicable

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

Étiquettes de danger (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

14.6.4. Transport par voie fluviale

Règlement du transport (ADN) : Non soumis

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

POWERTEX BISTER n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

POWERTEX BISTER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

D'après les Directives 1999/45, 67/548/CEE et les adaptations suivantes, ce produit n'est pas classifié comme dangereux.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------|--|
| Met. Corr. 1 | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| C | Corrosif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit